

Une Association de Parents (AP) rassemble des parents dont les enfants fréquentent la même école.

Ses rôles sont multiples :

- ▶ défendre les intérêts de tous les élèves ; améliorer la qualité de vie et le bien-être de tous à l'école ;
- ▶ susciter la participation de tous les parents à la vie de l'école et à la scolarité de leur(s) enfant(s) ;
- ▶ recueillir le point de vue des parents de l'école ;
- ▶ émettre des avis et des propositions ;
- ▶ créer des relations positives entre tous les partenaires de l'école afin de construire une véritable communauté éducative ;
- ▶ permettre une meilleure représentation des parents auprès de la direction, du Conseil de participation de l'école et, dans le cas d'une affiliation, à son organe représentatif.

Plus d'informations sur les Associations de Parents ?

- ▶ Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel (FAPEO) : www.fapeo.be
- ▶ Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique (UFAPEC) : www.ufapec.be

Plus d'infos sur la participation parentale à l'école ? Consultez les guides pratiques :

- ▶ « Guide pratique Parents-Ecole : comment mieux connaître l'école et s'y impliquer ? », septembre 2014, disponible en ligne : www.enseignement.be/ecoleetparents
- ▶ « Participer à l'école, Mode d'emploi », janvier 2014, disponible en ligne : www.ufapec.be/association-de-parents/copa/ ou www.fapeo.be/participer-lecole-mode-demploi/

Qui pouvez-vous contacter ?

- ▶ L'enseignant-e titulaire
- ▶ L'éducatrice
- ▶ La Direction
- ▶ Le centre PMS de l'établissement*
- ▶ L'Association de Parents*
- ▶ La Médiation scolaire*
- ▶ L'association d'Aide en Milieu Ouvert (AMO) proche de chez vous

*Pour connaître les coordonnées de ces services, contactez le numéro vert Ecole et Parents :

Numéro vert :

 **Ecole et Parents**
0800/95 580
numéro gratuit d'information

du lundi au vendredi de 9H à 13H



Harcèlement à l'école, que faire ?



Votre enfant est victime de harcèlement à l'école : comment pouvez-vous l'aider ?

Qu'est-ce que le harcèlement ?

Le harcèlement entre élèves peut prendre des formes diverses :

- ▶ verbales : insultes, moqueries, rumeurs,...
- ▶ corporelles : pousser, pincer, contraindre à certaines actions,...
- ▶ matérielles : vols, cacher des objets, racket,...
- ▶ relationnelles : rejet, exclusion (quand un élève arrive, tout le monde s'en va),...
- ▶ électroniques : cyber harcèlement via les sms ou les réseaux sociaux (par ex. poster sans l'accord de la personne des textes à caractère humiliant, des photos,...).

Le harcèlement se différencie des autres faits de violence par les trois caractéristiques suivantes :

- ▶ **l'intention de nuire** : l'agresseur a l'intention délibérée de nuire même si la plupart du temps il prétextera qu'il s'agit simplement d'un jeu ;
- ▶ **la répétition** : il s'agit d'une agression qui perdure à long terme, à caractère répétitif ;
- ▶ **la disproportion des forces** : il a lieu dans le cadre d'une relation dominant/dominé, la victime ayant des difficultés à se défendre.

La plupart des actes du harcèlement se commettent en présence de trois parties :

- ▶ un ou des « harceleurs » ;
- ▶ une ou des victimes ;
- ▶ les témoins.

Les témoins encouragent le harceleur par leurs rires, leur simple présence ou leur passivité.

Le phénomène de harcèlement touche autant les élèves du fondamental que ceux du secondaire.

Comment le détecter ?

Détecter une situation de harcèlement auprès de son enfant n'est pas facile : cette forme de violence est invisible et souvent perçue par les adultes comme de simples conflits ou taquineries entre enfants ou adolescents.

Souvent, l'enfant ou l'adolescent n'ose pas en parler à ses parents pour diverses raisons : crainte d'aggraver la situation, risque d'inquiéter ses parents, culpabilité (il pense que c'est de sa faute),...

Les signes qui peuvent vous alerter sont variables : troubles du sommeil, irritabilité, repli sur soi, anxiété, colère, déprime,... mais aussi les troubles liés à l'anxiété et/ou au stress (tels que les maux de ventre ou de l'eczéma).

Les équipes éducatives peuvent, quant à elles, constater une diminution des résultats scolaires, un absentéisme, des troubles du comportement (comme les crises de colère), une attitude provocante ou, à l'inverse, un repli sur soi.

La méconnaissance du phénomène de harcèlement, associée au silence des victimes, peut retarder la prise de conscience de l'entourage.



Pour plus d'informations sur le harcèlement entre élèves, consultez la plate-forme : www.enseignement.be/harcelement

Votre enfant subit des violences verbales, physiques et/ou morales ?

Agir pour le bien-être de son enfant :

En tant que parent, il n'est pas facile d'intervenir à propos des conflits que votre enfant vit à l'école. C'est avant tout le travail de la direction, des enseignants et des éducateurs. Votre rôle est de mettre ces personnes au courant des difficultés éprouvées par votre enfant. N'hésitez pas à attirer leur attention dès l'apparition des premiers signaux. **Le harcèlement à l'école est un phénomène réel que les adultes peuvent aider à éradiquer.**

Dans un second temps, si le problème ne peut être résolu avec eux, demandez-leur de faire appel à des services spécialisés comme, le CPMS ou la Médiation scolaire (enseignement secondaire). En tant que parent, vous pouvez vous-même faire appel au CPMS de l'école afin qu'une action soit mise en place. Quand la situation de brimades a un impact sur un groupe, quand cela devient un problème collectif, **l'Association de Parents** peut interpeller l'équipe éducative. Son rôle est de servir de lien entre l'école et les parents.

Agir collégalement, pour le bien-être de tous :

L'école peut mettre en place des dispositifs de prévention de la violence scolaire qui ont fait leur preuve ; parmi ceux-ci, la **formation à la médiation par les pairs**, l'installation de **lieux d'écoute**, les **jeux coopératifs**,...

En tant que partenaire, vous pouvez suggérer des projets via **l'Association de Parents** (organisation de débats, recherche d'intervenants,...), le **Conseil de participation** (actions de prévention) ou tout simplement en abordant le sujet avec la Direction ou les enseignants.

